



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Signature de la convention pluriannuelle pour le dispositif Asalée

Question écrite n° 13485

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation du dispositif ASALÉE. Le dispositif, reposant sur la coopération entre médecins généralistes et infirmiers au sein des cabinets de médecine générale, a pour mission de renforcer la qualité, la continuité et l'humanité des soins. Les professionnels ASALÉE interviennent notamment dans l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques, le suivi médical sur le long terme, l'aide à la compréhension des traitements et à l'adhésion aux soins, ainsi que l'accompagnement des patients en difficulté sociale, psychologique ou dans l'accès au système de santé. Le temps d'écoute et de pédagogie que ces professionnels consacrent aux patients permet de développer l'autonomie, de mieux comprendre les situations individuelles et d'adapter les conseils. Ce dispositif contribue également à soulager les consultations médicales, à libérer du temps médical et à répondre aux enjeux majeurs de santé publique, tels que le vieillissement de la population, l'explosion des maladies chroniques, les inégalités territoriales d'accès aux soins et la surcharge des médecins généralistes. Or l'absence de signature d'une convention pluriannuelle par l'État fragilise la pérennité de ce dispositif de soins, pourtant reconnu pour son efficacité au niveau national. La suppression ou la réduction d'ASALÉE risquerait d'accroître la pression sur le système de santé, déjà saturé et de compromettre l'accès aux soins de proximité, notamment dans les zones sous-dotées. Dans ce contexte, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement envisage de réexaminer la signature d'une convention pluriannuelle afin d'assurer la continuité du dispositif ASALÉE et de sécuriser les missions de santé publique qu'il permet d'assurer.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13485

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2073